

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D66-2018

Séance du 2/07/2018 – Convocation du 22 juin 2018

Compte rendu affiché le 10 juillet 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Hélène SORREL-DUNAND ; Jean-Jacques DUPERRAY ; Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Laurent BUFFARD, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Marc RODRIGUEZ par Marc GRAZIANA ; Claire LEBAHAR par Xavier LAURE ; Youcef BOUREZG par Laurent BUFFARD ; Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Autorisation d'urbanisme - Trésorerie, Hôtel de Ville, pôle enfance

À la suite de la cession du Clos du Billard et dans le cadre d'une optimisation des surfaces des bâtiments municipaux, différents déménagements sont prévus entre décembre 2018 et mai 2019. Les services administratifs du pôle enfance doivent emménager dans les locaux de l'ancienne trésorerie après l'aménagement des locaux de cette aile nord de l'hôtel de ville.

À la suite de ce changement, des travaux seront entrepris à l'étage du pôle enfance, situé rue Curie, où des locaux associatifs permettront d'accueillir l'association du Carrefour de l'Amitié. Les utilisateurs futurs de ces locaux sont associés à la définition du besoin et des usages, mais aussi aux différentes visites effectuées en amont et en cours de travaux. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs pour des locaux le plus fonctionnels possibles.

En complément de ces travaux, différentes fenêtres à simple vitrage de l'hôtel de ville (sur les 3 ailes) sont à changer : montées d'escalier, fenêtres de locaux de stockage et WC... Leur remplacement permettra un gain énergétique non négligeable et surtout un confort de travail et d'usage pour tous.

Pour permettre ces réalisations, il y a lieu de déposer une autorisation d'urbanisme, pour le changement des huisseries et les modifications des circulations et des cloisonnements qui conduisent à une nouvelle notice de sécurité des bâtiments. Ce projet a été présenté lors de la Commission travaux du 26 juin 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles R423-1 et suivants,
- **APPROUVE la réalisation de ces travaux,**
- **AUTORISE Madame le Maire à déposer et signer les autorisations d'urbanisme et tout document relatif à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2018

Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 11/07/2018
- Publication ou affichage le 11/07/2018

Valérie GLATARD, Maire.



HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuillesursaone.fr
accueil@mairie-neuillesursaone.fr

